

## Jeu Anniversaire 50 ans Safari de Peaugres

### ARTICLE 1 / SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société SAFARI DE PEAUGRES, société par actions simplifiées au capital de 1.500.000,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aubenas, sous le numéro Aubenas B 301 101 804, dont le siège social se situe au Montanet, 07340 PEAUGRES, représentée par Christelle Vitaud, Directeur Général, organise du 01/01/2024 au 31/12/2024 un jeu gratuit avec obligation d'achat sur le site physique et internet du Safari de Peaugres et auprès de ses revendeurs.

### ARTICLE 2 / CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (État civil faisant foi) résidant en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

La participation à ce jeu est strictement personnelle et nominative.

La participation est soumise à obligation d'achat d'un billet d'entrée au Safari 2024, acheté ou consommé durant l'année 2024.

Les participations sont limitées à une seule par billet. Il est interdit d'utiliser un pseudonyme ou d'indiquer des coordonnées inexactes.

Il est également rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne.

Toute inscription comprenant une ou des informations incomplètes ou erronées, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

### ARTICLE 3 / ANNONCES DU JEU

Le jeu est annoncé sur le site internet [www.safari-peaugres.com](http://www.safari-peaugres.com), les pages Facebook et Instagram, ainsi que sur les supports suivants au parc : affiches, panneaux digitaux.

### ARTICLE 4 / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, il suffit de venir au Safari de Peaugres entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 et d'inscrire le N° de billet d'entrée au Safari de Peaugres, et les informations requises (prénom, nom, date de naissance, Email, tel...) sur le formulaire obligatoire d'inscription disponible via le lien suivant : <https://survey.zohopublic.eu/zs/Q1DXQi>

Tous les 5000 visiteurs inscrits, un tirage au sort désignera un gagnant d'un séjour aux cabanes perchées du Safari de Peaugres pour 2 personnes à réserver en 2025 (hors période de vacances scolaires et veille et jour férié).

Tous les 50 000 visiteurs inscrits, un tirage au sort désignera un gagnant pour un Safari en Afrique pour 2 pers\* pour une date définie à l'avance en septembre 2025.

CV

Tous les 500 visiteurs inscrits, un tirage au sort désignera un gagnant pour un pass annuel, valable 1 an, de date à date, au Safari.

Nominatif, le pass annuel est valable tous les jours d'ouverture du parc, hors Safari Splash

\*Obligatoirement majeurs

## ARTICLE 5 / LOTS MIS EN JEU

Lots attribués :

1er lot : 1 séjour DOUCEURS DU KENYA 10J/07N pour 2 personnes en mars 2025 d'une valeur unitaire de 2 943 € par personne :

Un Safari complet idéal pour une première découverte

- 3 belles journées complètes de safari dans les Parcs d'Amboseli & du Tsavo
- Vue sur majestueux Kilimandjaro à Amboseli
- Deux safaris matinaux, lorsque la nature s'éveille à peine : le meilleur moment pour l'observation des animaux
- Journées de détente au bord de l'océan Indien (en demi-pension)

Le séjour comprend :

- Le transport aérien France / Nairobi et Mombasa / France sur vol régulier Ethiopian Airlines ou autres compagnies (avec escales), un bagage inclus
- Les taxes aériennes, sécurité, surcharge et solidarité à ce jour
- Les transferts
- Le circuit en minibus à toit ouvrant (6 pers. maximum par véhicule)
- L'hébergement en hôtel de première catégorie
- La pension selon programme, et la demi-pension à Mombasa
- Les services d'un chauffeur-pisteur parlant français (sauf à Mombasa)
- Les visites et excursions mentionnées au programme
- Les droits d'entrée dans les parcs nationaux et réserves
- Le carnet de voyage électronique
- L'assistance des bureaux de l'agence sur place
- Les taxes et services hôteliers.
- Le visa et les frais de visa

Reste à la charge du gagnant

- Les boissons et dépenses à caractère personnel
- Les pourboires
- Les repas non mentionnés au programme
- Le port des bagages -

Les excursions possibles en option

- Les assurances annulation assistance rapatriement et covid multirisque sérénité: 131 euros par personne

Les gagnants s'engagent à fournir au minimum 2 photos de leur expérience, qui seront utilisées sur le site safari-peaugres.com et sur les réseaux sociaux du Safari de Peaugres et de l'agence de voyage Chabannes Voyages

valable 6 mois après la date de retour). Si nécessaire, les visas seront pris en charge par l'organisateur.

2ème lot : Séjour d'une nuit pour 2 pers en cabane perchée d'une valeur minimum de 399 euros comprenant :

- les entrées deux jours au Safari de Peaugres
- le dîner
- le petit déjeuner
- le nourrissage des ours et loups arctiques et tous les secrets du soigneur
- la nuit dans une cabane tout confort (linge de lit et toilettes fournis).

Après la réception de l'email leur annonçant leur gain, les gagnants auront deux mois pour prendre directement contact avec l'hébergement afin de choisir une date avant le 31/12/2025 selon les disponibilités (hors vacances, jours fériés et veille de jours fériés).

3ème lot : pass annuel

Le pass annuel permet un accès illimité\* au Safari de Peaugres pendant 1 an (à partir de la date d'achat). Il est nominatif et est valable tous les jours d'ouverture du parc.

\*hors Safari Splash

Les valeurs indiquées pour les lots correspondent au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

#### ARTICLE 6 / DÉSIGNATION DES GAGNANTS

La sélection des gagnants se fera sous deux conditions :

1. Disposer d'un billet consommé entre le 01/01/2024 et 31/12/2024 au Safari de Peaugres
2. Remplir correctement le formulaire en ligne à l'adresse suivante :  
<https://survey.zohopublic.eu/zs/Q1DXQi>

#### ARTICLE 7 / REMISE DES LOTS

Les gagnants seront avertis par le Safari de Peaugres par courrier électronique depuis l'adresse [safari@safari-peaugres.com](mailto:safari@safari-peaugres.com)

Lot 1 (Séjour) : la date du voyage sera communiquée au plus tard le 30 décembre 2024. (à vérifier avec l'agence).

Lot 2 : les gagnants prendront directement contact avec l'hébergement afin de choisir une date avant le 31/12/2025 selon les disponibilités (hors vacances, jours fériés et veille de jours fériés).

Lot 3 : Les gagnants auront 2 mois à réception du courrier électronique pour enregistrer et faire leur pass annuel en boutique.

Le lot n'est pas nominatif et pourra être distribué à un tiers (obligatoirement majeur).

CV

Le lot ne pourra être attribué sous aucune autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange du lot gagné.

Le Safari de Peaugres se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

#### ARTICLE 8 / DROITS INCORPORELS, DROIT À L'INFORMATION/PUBLICATION, DROITS À L'IMAGE

Le Safari de Peaugres pourra diffuser le nom, commune de résidence et photographie des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article et ceci conformément à la législation en vigueur.

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à :

Safari de Peaugres - Montanet – 07340 Peaugres

Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu sont réputées renoncer à leur participation. Sauf avis contraire, la société organisatrice Safari de Peaugres pourra également être amenée à réutiliser ces informations à des fins notamment d'envoi par courrier postal, téléphonique ou électronique, d'informations commerciales, avec le consentement de la personne.

Si les participants souhaitent recevoir de tels messages, ils devront cocher, lors de leur inscription, la case prévue à cet effet (opt-in).

Ces informations ne font pas l'objet d'une communication à l'extérieur du Safari de Peaugres. Le Safari de Peaugres ne cède ou ne vend pas ces informations.

La dotation qui n'aurait pu, pour quelque raison que ce soit, être remise au gagnant avant le 15/12/2025, sera, au choix du Safari de Peaugres, annulée ou attribuée à un autre participant, ou dans le cadre d'une autre opération.

#### ARTICLE 9 / LITIGE

Le Safari de Peaugres sera seul compétent pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

#### ARTICLE 10 / RESPONSABILITÉS

CV

Le Safari de Peaugres ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment un éventuel retard de la distribution du courrier, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.

#### ARTICLE 11/ RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le règlement sera fourni sur simple demande (remboursement du timbre en tarif lent).

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées définitivement par l'organisateur, sans autres formes de recours.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement, voire de reporter ou d'annuler la tenue du jeu si des circonstances le justifient.

Tout recours juridique est exclu.

Le règlement complet a été déposé chez Maître Vandenberghe  
Commissaire de Justice à Tournon sur Rhône (07)



Safari de Peaugres  
le 28/02/2024

**SAFARI DE PEUGRES**  
SAS au capital de 1 500 000 euros  
07340 PEUGRES  
Tél. 04 75 33 00 32  
Siret 301 101 804 00013 - APE 9104Z